



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## médicaments

Question écrite n° 45731

### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur la prise de médicaments chez les personnes âgées. Selon une étude menée par le laboratoire Teva démontre que 85 % des plus de 70 ans prennent au moins un médicament par jour, 43 % en prennent entre cinq et dix. Seulement 10 % des informations fournies par le médecin ou le pharmacien seraient retenues et 10 % des hospitalisations des seniors seraient liées à une mauvaise prise de médicament. Il est important de prodiguer aux personnes âgées les bonnes recommandations (insister sur le rôle de chaque médicament, ne pas remettre dans son emballage un médicament sorti mais non pris, garder au même endroit ses ordonnances...). Aussi, elle souhaite connaître quelles sont les intentions du Gouvernement afin de prodiguer aux personnes âgées les bonnes recommandations et de les informer au mieux sur les risques encourus par une mauvaise prise de médicament.

### Texte de la réponse

La prise en charge médicamenteuse des personnes âgées, aussi bien en ville que dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), constitue une préoccupation permanente des autorités sanitaires, dans le cadre de la prévention de la iatrogénie et de la sécurisation du circuit du médicament. Plusieurs actions ont été conduites, soit par l'agence nationale de sécurité du médicament, soit par la haute autorité de santé afin d'améliorer la prescription médicamenteuse. L'objectif est d'optimiser l'usage des médicaments, de limiter les risques liés à leur consommation et de diminuer leur surconsommation. Ainsi le Gouvernement a décidé de renforcer les objectifs en matière d'amélioration de la prise en charge médicamenteuse des personnes âgées. Dans ce cadre, une mission ciblée sur la prise en charge médicamenteuse des résidents en EHPAD, a été confiée à Monsieur Philippe VERGER. A la suite de son rapport, un « plan national d'action pour une politique du médicament adaptée aux besoins des personnes âgées » a été annoncé par la ministre des affaires sociales et de la santé le 10 février 2014. Ce plan d'action s'intègre dans la stratégie nationale de santé et son volet relatif au bon usage des médicaments. Il définit une véritable stratégie de prévention du risque médicamenteux et de management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse des personnes âgées, et en particulier de celles qui résident en EHPAD. Ce plan est clairement identifié dans le rapport annexé au projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement dont la seconde lecture par l'Assemblée nationale aura lieu en septembre 2015. Il comprend 18 mesures, réparties en 4 axes stratégiques. Le premier vise à limiter un recours inadéquat aux médicaments chez les personnes âgées, en favorisant les stratégies de soins et d'accompagnement alternatives et/ou complémentaires dès que cela est possible, et en communiquant de manière ciblée afin de renforcer l'information des patients. Le second contient une série de mesures d'appui aux prescripteurs, afin de les aider à gérer au mieux le risque de consommation inadéquate de médicaments chez les personnes âgées. Le troisième axe a pour but de favoriser l'observance, notamment en développant l'accompagnement pharmaceutique. Enfin, le dernier axe vise à améliorer la qualité de la prise en charge médicamenteuse pour les personnes résidant en maison de retraite médicalisée. En effet, les spécificités de la vie en EHPAD impliquent des actions particulières en direction de ces établissements, qui

restent toutefois très concernés par l'ensemble des mesures portées par ce plan d'action. Il est d'ailleurs à noter que les actions de ce plan en faveur des résidents d'EHPAD sont coordonnées avec l'axe 2 du plan national de promotion des médicaments génériques, consacré au renforcement de la prescription et à l'utilisation des médicaments génériques en EHPAD.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Louwagie](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45731

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Personnes âgées et autonomie

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 décembre 2013](#), page 12843

**Réponse publiée au JO le :** [1er septembre 2015](#), page 6617